

# RESUME DES PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA REGLEMENTATION SPORTIVE AU 16/09/2013

## 1) LA LICENCE :

Texte actuel : Chaque joueur reçoit à titre onéreux, une licence valable pour une seule saison sportive.

Catégories de licences :

- Loisir (dont Promotion) : permet de participer aux activités « Loisir »,
- Compétition :

- Traditionnelle : Permet de participer aux compétitions Traditionnelles.
- Club : Permet de participer aux rencontres du championnat des Clubs.

A ajouter : La licence de base qui définit l'appartenance du joueur est la licence Traditionnelle. La licence Club ne peut être délivrée seule.

**Les volets "Traditionnel" et "Club" d'une licence compétition ne peuvent pas être utilisés simultanément.**

## 2) LES MUTATIONS :

Les périodes autorisées sont prolongées :

- Traditionnel : Du lendemain des Fédéraux Quadrettes au début de la saison sportive suivante.
- Club : Du lendemain des Finales des Championnats de France CLUBS au début de la saison sportive suivante.

Hors périodes autorisées :

- Jusqu'au 15 octobre et si la licence n'a pas été délivrée :

- Soumise à l'accord du Président de l'A.S. cédante.

- Après le 15 octobre et en cas de changement de lieu de résidence :

- Soumise à 2 conditions :

- Accord du Président de l'A.S. cédante.

- Pièce justificative (facture EDF, facture téléphone filaire, ...)

- Autres cas :

- Elles sont gérées par la FFSB, et impliquent :

- Une licence Rouge pour la suite de la saison sportive en cours.

- La qualité de muté pour la saison suivante.

## 3) LA PREMIERE DIVISION :

Rappel de la décision du Comité Directeur lors de la réunion des 2 et 3 mars 2012 :

Déclaration des équipes : A partir de la saison 2013-2014, deux équipes maximum pas AS seront admises en première division.

## 4) CHAMPIONNAT DES CLUBS :

Disposition propre au National 4 :

- Participation des joueurs de divisions Nationales (1 D, 2 D) :

- Au maximum 3 joueurs de division nationale peuvent participer aux épreuves de chacun des tours.

- En cas de remplacement (lors du 4ème tour), la contrainte ci-dessus doit être respectée.

Dispositions propres au National 4 et Clubs Jeunes :

- Ouverture du championnat aux pays limitrophes (sauf l'Italie) :
  - Equipes d'AS.
  - Respect de la restriction ci-dessus (pour les catégories équivalentes)

Disposition propre au National 3 :

- Composition :

Le championnat National 3 regroupe les clubs :

- Qui ont participé à ce championnat la saison précédente et assuré leur maintien.
- Qui descendent de National 2
- Qui montent de National 4
- Qui, compte tenu des restrictions imposées dans la composition des équipes lors des rencontres de National 4, s'inscrivent directement dans ce championnat.

Cette possibilité est également offerte aux équipes qui, d'après leur classement de la saison précédente, auraient du descendre en National 4.

Dispositions pour tous les Championnats Clubs :

- Les managers inscrivent les noms des joueurs : capitaine en premier puis par ordre alphabétique. Le manager qui souhaite prendre part à la rencontre inscrit son nom en dernier.
- Le temps mort est demandé à l'Arbitre **ou au Délégué**

B. DUMOULIN septembre 2013